

DÉLIBÉRATION N°2026-68

*Vu le Code de l'Éducation ;**Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant que le collège Doctoral Languedoc Roussillon et les écoles doctorales de ses établissements partenaires proposent des aides pour le financement de projets de mobilité doctorante, les montants maximums octroyés par le collège doctoral LR pour l'année universitaire 2026-2027 définis ci-dessous sont approuvés :

- 250 euros pour la mobilité courte ;
- 500 euros pour la mobilité longue.

Fait à Nîmes le 22 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoît ROIG
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université
Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2026-68
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 25/09/2026
Transmis au recteur le : 25/09/2026
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

Approbation du versement des aides dans le cadre de l'appel à candidatures pour la mobilité des doctorants du Collège Doctoral LR - 2026/2027

AAP « mobilité doctorants » - 2026/2027

Ouvert à tous les doctorants inscrits dans une des 5 ED du Collège, demandant une mobilité dans le cadre de la préparation du doctorat. Les mobilités devront être réalisées entre le 1er novembre 2026 et le 31 octobre 2027.

Ne sont pas éligibles : les candidatures non financées par les Unités de Recherche de rattachement des doctorants, les mobilités longues prévues au cours des 6 derniers mois de thèse et les mobilités pendant une césure.

► 2 campagnes, pour faciliter l'accès des doctorants et la préparation des mobilités :

- > Campagne 1 : mobilités entre le 1er novembre 2026 et le 30 avril 2027.
- > Campagne 2 : mobilité 1er mai et 31 octobre 2027

► Type et montant des aides :

- > **Courte** : communication colloque, séminaire, école d'été - **montant maximum : 250€**
- > **Longue** : séjour de recherche, terrain... - **montant maximum : 500 €**

► Calendrier de la campagne 1 :

- > Ouverture : 01/10 - Clôture : 01/11
- > Commission et annonce des résultats : début novembre

► Financement : enveloppe globale de 3 000€ (exercice 2027).

=> Validation du versement monétaire des Aides à la mobilité aux doctorants lauréats